Diffusion :

* <https://www.soignereniledefrance.org/annonces-installation-remplacement/poster-une-annonce/?type=3> – fait le 1-05

**ARS : Contacts presse : Projet Innovant**

Emilie Puech
emilie.puech@ars.sante.fr
01 44 02 01 06

Thomas Lhuillery
thomas.lhuillery@ars.sante.fr
01 44 02 01 73

<http://www.lerecruteurmedical.fr/index.php/jobs/chooseoffer> ==> annonce payante = 440€ HT pour 2 mois.

<https://www.profilmedecin.fr/espace-recruteurs/accueil/offre-a-lunite-staffsante/?eid=2472>

CONTACTEZ-NOUS : 03 20 16 38 68 [Envoyer un email](https://www.profilmedecin.fr/espace-recruteurs/contactez-nous/)

[www.les-cabinets.net](http://www.les-cabinets.net), fait le 30-04

remede.org, MDP : celine34

<http://www.annonces-medicales.com/> fait le 1-05

[https://pro.medelse.com](https://pro.medelse.com/) fait le 1-05

​​Soigner en Ile-de-France
[12 rue Cabanis, 75014 Paris](https://maps.google.com/?q=Ile-de-France12+rue+Cabanis,+75014+Paris&entry=gmail&source=g) | Tél : 01 40 64 14 70 | Fax : 01 43 21 80 34
contact@soignereniledefrance.org
<https://www.soignereniledefrance.org>

[https://www.caducee.net](https://www.caducee.net/), erevellat@sophrokhepri.fr, jssbsm94\_ fait le 1-05

<http://www.iledefrance.paps.sante.fr/>

[**URPS Orthophonistes Ile-de-France**](http://www.iledefrance.paps.sante.fr/les-urps.37491.0.html#collapse69709)

**Président : Anne-Sophie HADELER**
12 rue Cabanis
75014 Paris
Tél : 01 47 35 40 60
urpsorthophonistes-idf(at)orange.fr

[www.urps-orthophonistes-idf.fr](http://www.urps-orthophonistes-idf.fr/)

[**URPS Masseurs-kinésithérapeutes Ile-de-France**](http://www.iledefrance.paps.sante.fr/les-urps.37491.0.html#collapse69711)

**Président : Yvan TOURJANSKY**
21 rue du Faubourg Saint Antoine
75011 Paris
Tél : 09.52.00.34.59
contact(at)urps-mk-idf.org

[www.urps-mk-idf.org](http://www.urps-mk-idf.org/)

[**URPS Sages-femmes Ile-de-France**](http://www.iledefrance.paps.sante.fr/les-urps.37491.0.html#collapse69713)

**Président : Laurence VAYET**
2 rue Récamier
75007 Paris
Tél : 06 19 33 38 68
urps.sagefemme.idf(at)gmail.com

[www.urps-sf-idf.fr](http://www.urps-sf-idf.fr/)

[**URPS Orthoptistes Ile-de-France**](http://www.iledefrance.paps.sante.fr/les-urps.37491.0.html#collapse69714)

**Président : Véronique DISSAT**
1 square Gustave Flourens
91000 Evry
Tél : 06 63 16 17 27
urpsorthoptistesidf(at)gmail.com
[www.urpsorthoptistesidf.fr](http://www.urpsorthoptistesidf.fr/)

[**URPS Médecins Ile-de-France**](http://www.iledefrance.paps.sante.fr/les-urps.37491.0.html#collapse69707)

**Président : Dr Bruno SILBERMAN**
12 rue Cabanis
75014 Paris
Tél : 01 40 64 14 70
secretariat(at)urps-med-idf.org
[www.urps-med-idf.org](http://www.urps-med-idf.org)

**Conseil Départemental du Val-de-marne**
4 rue Octave du Mesnil
94000 CRETEIL
Tél : 01 48 98 54 87
Contact : cosf94(at)gmail.com

**Fédération Nationale des Orthophonistes**

 [145 boulevard Magenta – 75010 PARIS](https://goo.gl/maps/pVMnd4Dc7Kk)

 01 40 35 63 75

 contact@fno.fr

Vous pouvez contacter le SDOP par mail à sdop@orange.fr
**SDOP** 01.47.35.26.28 lundi-jeudi-vendredi 10h-13h
**94** Laurence Pellan : Mardi 13h30/15h au 09 53 13 45 47

# Enquête sur les déterminants à l’installation

***11/04/2019***

Communiqué  commun du Conseil national de l'Ordre des médecins et de la Commission jeunes médecins

**Enquête sur les déterminants à l’installation : des freins à lever pour accompagner les internes et jeunes médecins à exercer dans les territoires**

**Alors que la santé et les problématiques d’accès aux soins se sont imposées comme préoccupation majeure des Français dans le cadre du Grand débat national, la commission jeunes médecins du CNOM, composée des structures représentatives des étudiants, internes et jeunes médecins (ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG, ReAGJIR, SNJMG, JEUNES MEDECINS ISNCCA, SIHP et SNJAR) et de conseillers nationaux, publie une vaste enquête sur les déterminants à l’installation.

Il en ressort notamment que le cadre de vie, les conditions d’exercice, le travail en réseau avec d’autres professionnels de santé et, dans une moindre mesure, les aides financières, sont des facteurs-clés pour l’installation des médecins dans les territoires.**

La commission jeunes médecins du Conseil national dévoile aujourd’hui les résultats de son enquête sur les déterminants à l’installation pour les internes et jeunes médecins. Lancée début janvier 2019, cette grande étude évalue les conditions de l’exercice professionnel et met en lumière les besoins, attentes et craintes des jeunes et futurs médecins. Au total, plus de 15.300 professionnels y ont répondu, dont 70% de médecins déjà installés, 16% d’internes et 14% de médecins remplaçants.

**Un profond décalage entre l’aspiration à s’installer et sa concrétisation**

L’étude révèle une véritable aspiration à l’installation en libéral. En effet, 75% des internes envisagent ce mode d’exercice, contre 19% en activité salariée pure. Pourtant, dans les faits, seuls 12% des nouveaux inscrits à l’Ordre des médecins en 2018 exercent en libéral, quand 62% sont salariés. Le nombre de primo-inscrits installés à 5 ans atteint 35%. Ce décalage entre volonté et réalité s’explique par une multitude de facteurs, qui peuvent s’avérer dissuasifs.
Le territoire et la proximité familiale, déterminants majeurs à l’installation

Pour les internes comme pour les médecins remplaçants, l’installation est étroitement liée à la dimension territoriale. Respectivement 62% et 57% d’entre eux considèrent que la qualité des services publics est un facteur essentiel dans leur décision de s’installer dans un territoire. La dimension familiale est également primordiale à leurs yeux, 61% et 60% affirmant que la proximité familiale pèse fortement dans leur choix. Les médecins déjà installés, eux, placent en tête des facteurs favorisant l’installation les services publics, puis les équipements culturels et sportifs, devant les transports. Cette recherche d’un cadre de vie non-isolé est d’autant plus prégnante que les jeunes médecins, lorsqu’ils sont en âge de s’installer vers 30 ans, ont bien souvent une vie de famille, avec conjoint voire enfant(s). 86% des internes ayant un conjoint affirment que ce dernier influence le projet d’installation.

**Une attente particulière sur les conditions d’exercice, en lien avec les autres professionnels de santé**

L’exercice groupé, dans le cadre d’une activité mixte, libérale en groupe ou en maison de santé pluridisciplinaire, est largement plébiscité par les internes (72%). A l’inverse, l’exercice libéral seul n’est envisagé que par 3% d’entre eux. Outre l’exercice groupé, les jeunes médecins souhaitent pouvoir disposer d’un réseau de professionnels de santé sur le territoire, sur lequel s’appuyer. Un point déterminant pour 81% des internes et 87% des remplaçants.

Enfin, la recherche d’un équilibre vie privée - vie professionnelle est particulièrement saillante chez les internes et remplaçants. Pour respectivement 82% et 87% d’entre eux, les horaires et le rythme de travail ont un impact sur la décision du lieu et du mode d’installation. Chez les médecins installés, cette attente est plus en retrait (46% tout à fait ou plutôt déterminants).

**Des aides financières sont estimées importantes, mais pas déterminantes**

Enseignement majeur de l’étude, 59% des internes et 43% des remplaçants affirment craindre l’échec économique d’une installation. Face à cette réelle appréhension du risque économique, les aides financières à l’installation sont perçues comme importantes mais pas déterminantes (48% des internes et 47% des remplaçants les considèrent comme peu ou partiellement déterminantes). Les solutions à apporter aux problèmes de démographie médicale dépassent donc largement les mesures financières.

**Des pistes claires pour faciliter l’installation des jeunes médecins**

Cette étude met clairement en lumière la volonté des jeunes médecins de s’installer en libéral. Pour les aider à passer de l’intention à l’action – sans céder à l’appel des mesures coercitives qui seraient totalement contre-productives –, il convient bien sûr de les accompagner (68% aimeraient pouvoir être guidés par un confrère ou une consœur, 53% par les collectivités territoriales, 48% par l’Ordre des médecins et 47% par l’ARS), mais aussi de leur permettre de travailler en groupe, au sein d’un réseau de professionnels, et dans de bonnes conditions d’exercice. Une formation précoce au management de « l’entreprise médicale », ainsi que l’idée d’un incubateur de projets d’installations mettant à leur disposition toutes les compétences nécessaires, seraient également bénéfiques.

Les résultats de l’enquête démontrent ainsi qu’il est urgent de changer de paradigme : pour les jeunes médecins, il ne suffit plus de s’installer dans un cabinet, mais il s’agit de s’insérer dans un territoire, à l’image des 81% des répondants qui affirment s’être installés après avoir été remplaçants (dont 41% dans le territoire où ils avaient effectué leurs remplacements).

La commission jeunes médecins est rattachée à la section Exercice professionnel du CNOM. Elle est composée d’un Président, le Dr Bruno Boyer, de 8 membres élus par le Conseil national, et de 8 membres de chaque organisation représentative des étudiants en médecine, des internes, des chefs de clinique et des médecins récemment diplômés (ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG, ReAGJIR, SNJMG, JEUNES MEDECINS ISNCCA, SIHP et SNJAR). Elle vise à favoriser les échanges et la concertation entre le conseil national et les jeunes médecins.

SYNTHESE de l’annonce :

Un esprit collégial d'optimisation des soins et de services mutualisés.

Le Pôle est un réseau de professionnels travaillant ensemble de façon coordonnée, intégrant les aspects médicaux psycho-sociaux. Le Pôle facilite l'accès aux soins et propose une offre, à des médecins et professionnels de santé aspirant à une autre façon de travailler ensemble.

La solution repose sur un concept informatique innovant permettant une grande flexibilité de gestion de son temps pour des internes ou médecins en début de carrière. Possibilité de réserver son bureau à la carte, conditions d'installation au moindre coût dans des espaces de travail meublés et des services mutualisés, Flexibilité de la tarification, souplesse des horaires, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, en travaillant à temps partiel.
Pas de prise de risque ou d'investissement personnel, en veillant à l'indépendance professionnelle des praticiens dans le cadre de l'exercice en libéral.

Espace de co-working, comptant 6 cabinets de consultation à temps partagé et de travail d'équipe avec un médecin coordonnateur spécialisé en médecine physique et de réadaptation et des infirmiers (ières).

Pour compléter notre équipe :

- Médecins cardiologue, Dermatologue, Gynécologue médical, Médecin MPR, Psychiatre, Rhumatologue, Médecins généralistes, Pédiatre homéopathe,

- Kinésithérapeute, Sage-femme (éventuellement spécialisée haptonomie + acupuncture), Orthophoniste, psychomotricien(ne), Educateur Sportif APA (activité physique adaptée).